



Portant élévation, à titre exceptionnel,
dans l'Ordre de la Médaille de la
Reconnaissance Communautaire

LE PRESIDENT EN EXERCICE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ÉTAT,

Vu le Traité révisé de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale et les textes subséquents ;

Vu la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC);

Vu l'Acte Additionnel n° 06/CEMAC-CE-04 portant création des Ordres de la CEMAC ;

Vu le Règlement n° 12/03-UEAC-134-CM-10 portant organisation et fonctionnement des Ordres de la CEMAC ;

Considérant la fin des mandats des membres de la Commission de la CEMAC ;

A titre exceptionnel ;

DECERNE :

Article 1^{er} : Sont élevés dans l'Ordre de la Médaille de la Reconnaissance Communautaire,

A LA DIGNITE DE GRAND COMMANDEUR

M. Pierre MOUSSA

A LA DIGNITE DE GRAND OFFICIER

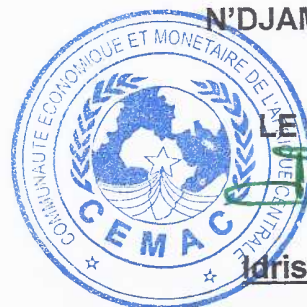
- Mme Rosario MBASOGO KUNG ;
- M. Hassan Adoum BAKHIT HAGGAR.

AU GRADE DE COMMANDEUR

- M. Jean-Eudes TEYA ;
- M. Pascal YOUBI-LAGHA ;
- M. Paul TASONG NJUKANG.

Article 2 : La présente Décision, qui entre en vigueur à la date de sa signature, sera enregistrée et notifiée aux intéressés.

N'DJAMENA, le 31 Octobre 2017



LE PRESIDENT


Idriss DÉBY ITNO